

ECHO-*flash*

Journal d'Information des Militants CGT de l'Allier

n°285 – juill./août 2019

Consultation :
Les syndiqués au cœur
Pages 10 et 11

Journée CGT/Carsat :
Compte-rendu
Pages 6 à 9

Les luttes en bref :
Vie départementale
Pages 4 et 5

**Même en vacances,
n'oublions pas l'essentiel !**



Macron, rase Poutine... Gratis !

A l'heure où sont écrites ces lignes, veille du G7, le président de la république française reçoit son homologue russe. Les médias se font des gorges chaudes de cet événement à résonance planétaire : malgré les événements en Crimée, la Russie aurait retrouvé sa stature d'interlocutrice des autres grandes puissances mondiales. L'enjeu est colossal, il est avant tout commercial et représente des centaines de milliards de franchises.

Un autre événement s'exporte dans les murs de l'Union Départementale cette fois-ci. Un salarié, comme des centaines d'autres, souhaite faire respecter son contrat de travail sur les heures effectuées et apparemment pas toutes payées par l'employeur. En l'occurrence il s'agit d'Environnement Recycling, entreprise de triste renommée.

Quel lien peut-on tisser entre ces deux affaires qui semblent bien éloignées l'une de l'autre ?

Apparemment pas de relation étroite et pourtant ...

Lorsque les grands de ce monde s'autorisent à passer outre les règles démocratiques de souveraineté des peuples, guidés par des enjeux économiques qui les exonèrent du respect des droits fondamentaux, d'autres à des échelles différentes, dans les entreprises, se découvrent des ailes pour bafouer les droits élémentaires des salariés. Droits des peuples, droits des salariés seraient-il à ce point aussi éloignés ? Sans doute moins qu'on ne le pense.

Après avoir détricoté le Code du Travail, des exemples comme celui-ci se multiplient et cadencent la vie et le quotidien de milliers de salariés. Il est urgent d'agir et pourtant des difficultés objectives nous font face lors de la réalisation des mobilisations. Seule, isolée dans nos entreprises, l'action syndicale est confrontée à une faiblesse d'efficacité. Il nous faut élever le niveau du « tous ensemble ». En sommes-nous tous convaincus ?

C'est devant ces difficultés objectives, que la CGT a décidé de lancer une grande consultation nationale à destination de ses syndiqués. Dans l'absolu, elle souhaite que tous donnent leur vision sur les modes d'action à mettre en œuvre pour des luttes gagnantes. Cette consultation s'achèvera à la fin du mois de septembre. Il nous faut la mettre à disposition de chacun de nos adhérents. Les supports papier sont depuis le début de l'été disponibles dans les unions locales et, pour compléter, un lien électronique dédié permet à chacun de la remplir en ligne : <http://srvform.cgt.fr:8097/consultationcgt/index.php/survey/index/sid/236446/newtest/Y/lang/fr>

Nous tous, militant de la CGT, il nous faut prendre l'engagement formel d'inviter les syndiqués de nos entreprises à participer à cette consultation. Accompagnons cette dynamique par la préparation des prochaines étapes d'actions prévues pour la troisième semaine de septembre, sans oublier la journée d'action interprofessionnelle programmée le 24 septembre sur la thématique des retraites. Et si nous nous y mettons tous, gageons que les épisodes similaires, tels que vécus par ce salarié à Environnement Recycling, seront moins fréquents.

Jean-Pascal Pradel, membre de la direction de l'UD

Sommaire

- UNE :** Photo propriété UD
- P2 :** Editorial
- P3 :** La rentrée sociale
- P4 et 5 :** Les luttes en bref
- P6 et 7 :** Journée d'étude santé/travail
- P8 et 9 :** – Pub
– Interview
- P10 :** Modèle de consultation
- P11 :** Argumentaire consultation
- P12 :** Actualité retraite

Editeur : Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier
8 bis quai Louis Blanc - 03100 MONTLUÇON
Laurent Indrusiak - Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel - Responsable de rédaction
Site internet : www.cgt03.fr - Prix : 1 € 30 - C.P.P.A.P. 0414 S 06639
Impression : BUBBLE'COM - 03100 Montluçon

L'action de masse comme seule alternative

Depuis son élection, Macron, au service de la finance et du patronat, s'est attaché à mettre à mal l'ensemble des conquits sociaux : casse du Code du Travail, de la SNCF, de la fonction publique, de la santé, réforme BLANQUER pour l'éducation nationale, plan Hercule chez EDF, réforme de l'assurance chômage. À venir, une nouvelle réforme des retraites, avec la volonté non avouée de détruire purement et simplement notre modèle social et notre protection sociale.

Autant de mauvais coups au service d'une seule logique, celle de l'argent roi au service d'une minorité. Oui, Macron est définitivement le président des riches. Il s'en prend aux salariés, aux retraités, aux privés d'emploi, à la jeunesse pour faire grossir les dividendes des actionnaires et la fortune de ses amis milliardaires. Pour l'exercice 2018, ce ne sont pas moins de 51 milliards qui ont été distribués aux actionnaires du CAC 40 soit près de 10 % de plus qu'en 2017. Dans le détail, 28 entreprises ont décidé d'augmenter les dividendes versés, 8 entreprises offrent même à leurs actionnaires une croissance à 2 chiffres.

Mobiliser : notre seul choix !

Il est plus que temps de créer les conditions d'une opposition massive, seule possibilité pour changer les choses. Mais nous savons qu'il ne suffit pas d'être dans l'incantation pour mettre les travailleuses et les travailleurs en mouvement. Cela doit se décider avec eux.

La CGT est attendue et a un rôle important à jouer dans cette période. Pour autant, nous devons dire les choses avec honnêteté et lucidité : sur les dernières luttes menées, si nous n'avons pas gagné c'est que nous n'étions pas assez nombreux. Seulement 1 syndicat CGT sur 3 est dans l'action. Seulement un tiers des syndiqués de la CGT est en grève ou mobilisé lors des journées d'action. Pas question de se jeter des anathèmes à la figure, de pointer du doigt des responsables, mais se poser les bonnes questions, réfléchir ensemble au rapport de force nécessaire pour faire reculer gouvernement et patronat, c'est le sens de la grande consultation des

syndiqués que la confédération vient de lancer (voir pages 10 et 11).

Face à l'urgence sociale, la confédération a décidé d'engager, dès le mois de septembre, un processus de mobilisation afin de mettre l'ensemble des salariés en mouvement.

Volonté de s'engager pour gagner donc, pas une date pour une date, ni un slogan pour se faire plaisir, mais bien le lancement d'un processus d'action.

Un processus en trois étapes

La CGT décide de lancer une campagne qui se déclinera en trois phases de mobilisation à partir de la troisième semaine de septembre.

Une première semaine consistant à une alternance d'actions professionnelles et territoriales autour d'enjeux locaux déterminants (actions autour d'un service public, d'une gare, d'une entreprise) pour préparer ainsi la journée nationale de mobilisation interprofessionnelle, dans la semaine suivante. La troisième semaine s'appuiera sur la consultation des syndiqués pour un ancrage dans les entreprises.

Pour être plus précis, concernant le début du processus, nous vous proposons une semaine d'initiatives la troisième semaine de septembre (du 16 au 20) où toute la CGT pourrait être active en s'appuyant sur les luttes professionnelles dans les territoires autour d'un service public, d'une entreprise, une gare... L'idée est que l'on « fasse du bruit » et que l'on se rende visible tous les jours de la semaine. Dans notre département, nous proposons une action autour des enjeux de la santé. Celle-ci pourrait être l'occupation des locaux de l'ARS ? EDF annonce une journée temps fort le 19 septembre. Reste à réfléchir à d'autres

actions, par exemple l'interpellation des parlementaires, etc...

Concernant la date de mobilisation interprofessionnelle, nous proposons le 24 septembre 2019. Nous allons proposer aux autres OS du département un appel commun. La date du 24 doit être le point fort de cette deuxième semaine avec des appels à la grève et manifestations. La date du 27 septembre, journée de mobilisation mondiale pour le climat apparaît aussi désormais comme une date importante.

Pour compléter le processus, nous vous proposons la semaine suivante du 30 septembre au 4 octobre, une nouvelle période qui prendrait en appui la consultation des syndiqués avec plus précisément des actions dans les entreprises.

L'appel des organisations syndicales de retraités, le 8 octobre, continue le processus.

Ce dispositif est ambitieux, et si nous voulons gagner la bataille, nous devons tous nous engager. Il ne s'agit pas d'appeler à la grève durant 3 semaines, mais de préparer les suites avec les salariés, les retraités, les privés d'emplois, pour réussir là où nous avons échoué sur les mobilisations précédentes.

Les AG dans chaque UL doivent être des moments privilégiés pour engager le débat.

Elles se tiendront à :

- Montluçon, le 3 septembre à 9h00 à Marmignolles.
- Moulins, le 6 septembre à 9h00, salle des fêtes à St-Menoux.
- Vichy, le 10 septembre à l'UL.

Laurent Indrusiak

Les températures s'affolent : chaud, chaud la contestation sociale

Grève dans les services d'urgences

Le feu couvait depuis longtemps, faute de bras, de moyens, de lits en nombre suffisant pour répondre à la demande qui a doublé en vingt ans.

En ce mois de juin 2019, voilà trois mois qu'un mouvement de grève, parti à l'origine de Paris, se répand comme une traînée de poudre. Le 06 juin, à l'appel du collectif Inter-Urgences soutenu par la CGT, FO, SUD et l'Association des Médecins Urgentistes de France, les personnels urgentistes défilent à Paris. La Ministre de la Santé fera quelques annonces pour répondre au mécontentement des personnels qui, eux, les jugent insuffisantes, décalées et ne répondant pas à leurs revendications. En somme, des propositions qui s'apparentent plutôt à « une vaste blague » au vu de la situation explosive dans les services d'urgences.

Dans l'Allier, le 17 juin, les urgentistes vichyssois entrent dans la danse en déposant un préavis de grève illimité, rejoignant ainsi les 121 services d'urgences engagés dans le mouvement. Fin juin, ils sont 170 services à être dans l'action. 200 services d'urgences grévistes seront annoncés pour la journée de manifestation nationale, à Paris, le 02 juillet, où les urgentistes vichyssois, accompagnés du Syndicat CGT de l'Hôpital de Vichy, prendront toute leur part.

Mobilisation des EHPAD

Ce même 02 juillet, à l'appel de la CGT, les personnels de maisons de retraite et de services d'aide à domicile se sont rassemblés devant le Ministère de la Santé à Paris et devant les Agences Régionales de Santé dans les Régions pour réclamer, notamment, la création immédiate de 40 000 postes. Dans l'Allier, un rassemblement des personnels des EHPAD du département est organisé

devant l'antenne de l'Agence régionale de Santé, à Yzeure.

17 juin 2019 à Genève :

Des délégations du monde entier venues participer à la Conférence Internationale du Travail rejoignent le cortège des organisations syndicales françaises venues, à l'appel de la CSI, manifester pour défendre les libertés syndicales, le droit de grève et exiger, trois jours après une retentissante grève des femmes dans toute la Suisse, l'adoption d'une convention sanctionnant les violences et le harcèlement dans le monde du travail. Une belle journée revendicative vécue, en direct, par une délégation de sept camarades de l'Allier.

20 juin 2019 : Nouveau préavis de grève reconductible déposé par le Syndicat CGT du Conseil Départemental de l'Allier, toujours au sujet du CTER du Montet.

20 juin toujours : la fermeture des services publics, ça suffit !



Le dernier accueil des usagers d'EDF à Vichy a fermé, il y a plus d'un an.

De fait, plus possible de discuter avec une personne physique pour régler un problème du quotidien : coupure d'électricité, suspension du revenu, rejet de prélèvements, dettes locatives, interdit bancaire....

Pour ces raisons, l'UD de l'Allier, l'UL de Vichy et le syndicat Mines Energie de Moulins Vichy ont décidé de mener une action en ouvrant et en occupant la boutique de Vichy le jeudi 20 juin 2019. Environ 25 camarades EDF rejoints par ceux de l'interpro ont répondu présents. La journée a commencé par la distribution d'un tract aux usagers le matin même dans les rues de Vichy et une conférence de presse a été tenue dans les locaux de la boutique le même jour.

Nous avons reçu la visite d'une dizaine d'usagers venus pour faire état de quelques problèmes et aussi pour nous soutenir dans notre action. Tous ont regretté la fermeture d'un service public de proximité.



28 juin 2019 : A l'appel de la seule CGT, des cheminots, des salariés, des collectifs d'usagers, des citoyens ont manifesté depuis la gare de Lyon Perrache jusqu'à l'Hôtel de Région, où se tenait la plénière du Conseil Régional AURA, afin de réaffirmer leur attachement au Service Public Ferroviaire. Une délégation sera reçue et des milliers de signatures d'usagers s'opposant à la fermeture des guichets des gares en région AURA seront remises, en mains propres, à la Vice-Présidente de la Région déléguée aux Transports.

11 juillet 2019 : Grève et manifestation, à l'appel de la CGT, des salariés des laboratoires Bouchara Recordati confrontés, depuis janvier 2019, à des manquements récurrents et pénalisants sur leurs bulletins de salaires. Devant la détermination des salariés, la direction s'est engagée, le jour même, à régler tous les retards de paiements. Le préavis a donc été levé ; le syndicat CGT restant bien sûr vigilant quant à la bonne application de cette sortie de conflit. Si tel n'était pas le cas, d'ores et déjà, la direction peut s'attendre à un nouveau conflit dès la rentrée.

12 juillet : AG des retraités cheminots de Moulins.

Malgré une chaleur écrasante, les cheminots ont répondu présents pour leur assemblée d'été. A noter la présence des actifs de Moulins et St-Germain/ Vichy, de représentants de l'UL de Moulins, retraités et actifs ainsi que la présence de l'UD.

Les membres de la section, après un rapport très complet du secrétaire Jean-

Claude Mouillevois, ont fait le point sur différents sujets d'actualité.

Suite à la dernière réforme de la SNCF : « L'intervention des cheminots actifs et retraités est indispen-

Pour la première fois, une délégation de l'USR accompagné du SG de l'UD était reçue par la préfète de l'Allier.

Les sujets n'ont pas manqué, la discussion a débuté autour des problèmes de pouvoir d'achat des retraités, hausse de la CSG, mais aussi l'accès

aux services publics ainsi que les problèmes de la perte d'autonomie.

La discussion a été ensuite élargie aux sujets d'actualité et locaux, as-

surance chômage et réforme des retraites, mais aussi la fermeture de neuf trésoreries dans l'Allier et celle des guichets de gares. Profitant de cette rencontre, Laurent Indrusiak a longuement évoqué le dossier Environnement Recycling, remettant un dossier à Mme la Préfète.

Durant près de 2 heures d'échange courtis mais sans concessions, les représentants de la délégation ont fait connaître nos revendications à la représentante de l'état.

Début août 2019 : Après un mouvement de grève fin juillet, création du syndicat CGT de Magic Form Montluçon. Devant les attitudes vexatoires et les pressions exercées par le patron de l'enseigne de remise en forme sportive, des salariés se réunissent et constituent le syndicat.

Gisèle Bascoulergue



sable pour que tous les salariés du ferroviaire disposent des mêmes droits en matière de protection sociale ».

Les participants ont décidé de maintenir leurs actions de rassemblement devant la préfecture dans le cadre « des mardis de l'urgence sociale », le mardi 10 septembre, ce même jour une motion pour alerter sur la situation en terme de risque psychosociaux sera remise à la direction de la SNCF à Moulins.

13 juillet 2019 : Début du préavis de grève illimité déposé par le Syndicat des Cheminots CGT de St Germain des Fossés/Vichy dénonçant un projet, présenté par la Direction Régional SNCF, visant à supprimer 8 emplois en sus des 3 réalisées au 1er avril 2019 et ce afin de parfaire la déshumanisation des gares. Ce samedi matin, les personnels grévistes et le syndicat CGT des Cheminots étaient présents dans les gares de St Germain des Fossés et Vichy pour aller à la rencontre des usagers et leur expliquer ce qui les attend réellement.

17 juillet : les retraités rencontrent la préfète de l'Allier.

INAPTE ? VOUS AVEZ DIT INAPTE ?

Avec 77 inscrits pour 30 syndicats présents, le cru 2019 de la journée santé au travail, organisée par l'UD CGT de l'Allier avec le concours de la Carsat Auvergne, ne dément pas l'intérêt suscité chez les militants du département. C'est le thème « inaptitude, handicap et maintien dans l'emploi » qui a été retenu cette année. La thématique a été brillamment exposée par les différents intervenants : Laurent Indrusiak, Secrétaire Général de l'UD, Rosa Da Costa, Secrétaire adjointe du comité régional AURA, Monsieur Bierjon et Mme Buland, respectivement contrôleur sécurité et membre du service social de la Carsat, sans oublier les camarades Jérôme Cornet et Jean-Luc Cagnot d'Adisseo, qui nous ont livré l'expérience de leur syndicat dans les actions de maintien dans l'emploi menées dans leur entreprise. Une large place a été consacrée au débat avec les participants, mettant l'accent sur les difficultés à faire de ces questions des axes revendicatifs offensifs dans nos syndicats.



Le travail en constante évolution

Le travail depuis plus de 30 ans s'intensifie, se complexifie et se rationalise dans des proportions qui ont tendance à exclure les salariés, les agents subissant une baisse de leurs capacités. Loin d'être une fatalité, les différentes situations rendent le maintien dans l'emploi difficile voire impossible. Elles demandent à être réfléchies avec les collectifs de travail, les IRP et le syndicat CGT afin de gagner une mise en sécurité sociale professionnelle. Cette journée nous aura permis d'approfondir la connaissance des différents acteurs et de leurs moyens d'actions, en abordant la stratégie syndicale CGT au service du travailleur afin de l'accompagner dans son cheminement vers le retour au travail. Au terme de la journée de formation, les stagiaires auront été sensibilisés pour :

- ☞ Construire un rapport de force et développer des propositions objectives pour le maintien dans l'emploi.



- ☞ Accompagner des salarié(e)s en risque d'inaptitude, à exprimer leur situation de travail et à construire leur avenir professionnel.
 - ☞ Amorcer au sein du syndicat des stratégies collectives pour le maintien dans l'emploi.
 - ☞ Solliciter les acteurs externes à l'entreprise pour intervenir dans des situations de handicap ou d'inaptitude.
- Ce n'est pas la première fois que nous abordons ce sujet, qui est vaste et se traite normalement sur une session de formation de trois jours. Nous avons donc décidé de faire un focus sur le maintien dans l'emploi, avec comme ambition de mieux anticiper les situations. Cette année nous avons décidé de conduire cette journée de formation en mettant à contribution les participants par un travail en atelier avec deux questions à traiter.
- Question 1 : Qu'est-ce que le maintien dans l'emploi ?**
- Question 2 : Quels sont les acteurs du maintien dans l'emploi ?**
- Après une restitution de chaque groupe et la mise en commun, nous avons développé la liste des acteurs qui ont à jouer un rôle sur la démarche du maintien dans l'emploi.

Des acteurs bien identifiés, mieux mobilisés !

En premier lieu, le salarié, quelquefois oublié et pourtant le premier concerné, et celui qui connaît le mieux sa propre situation.

- ☞ La CARSAT (voir interview).
- ☞ Le Service de Santé au Travail.



☞ Le médecin du travail,

« chef d'orchestre » de l'équipe pluridisciplinaire : ergonome, psychologue (clinicien ou travail), intervenant en prévention des risques professionnels, assistant(e) social(e), etc ...

- ☞ La maison départementale du handicap (MDPH)

Les missions : Mise en place du « Projet de vie personnalisé » des personnes handicapées. Mise en œuvre des décisions prises par la Commission Départementale des Personnes Handicapées (CDAPH).

- ☞ L'organisme de placement spécialisé (OPS) Un organisme dans chaque département (remplace Cap emploi et le Sameth depuis janvier 2018).

Cet OPS offre aux travailleurs handicapés et aux employeurs – des entreprises privées et organismes publics – un guichet unique pour accéder aux services d'aide à l'embauche et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées.



Les OPS travaillent sous convention entre l'État, l'Agefiph, le FIPHP et Pôle Emploi.

- ☞ L'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH)

L'offre d'interventions Agefiph est complémentaire aux aides et dispositifs de « droit commun » existants et mobilisables à tout moment, y compris en amont de la reprise d'emploi.

Deux conditions à sa mobilisation :

- ☞ L'avis du médecin du travail
- ☞ Être bénéficiaire de l'OETH



Etude de cas

Nos camarades d'Adisseo nous ont développé, à travers un cas concret, le travail du syndicat pour le maintien dans l'emploi d'une salariée. À travers cet exemple, nous voulions mettre en évidence que, même si cela est toujours difficile, des choses sont possibles.

La stratégie syndicale

Pour terminer notre journée, nous avons mis l'accent sur la stratégie syndicale. **Parler du travail ! Libérer la parole du travailleur :**

- ☞ Qu'est-ce que ton travail ?
- ☞ Qu'est-ce qu'une bonne journée de travail ?
- ☞ Qu'est-ce qu'une mauvaise journée de travail ?
- ☞ Qu'est-ce qu'il faudrait pour répéter les bonnes journées de travail ?

Laurent Indrusiak

Mémos, quelques définitions :

Inaptitude

L'inaptitude est la situation dans laquelle se trouve le salarié qui ne peut plus exécuter son contrat de travail en raison de son état de santé. Elle s'apprécie donc par rapport aux tâches confiées au salarié sur son poste de travail. Seul le médecin du travail est habilité à constater l'inaptitude.

Handicap

Le handicap moteur :

recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes).

Le handicap visuel :

concerne les personnes aveugles, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes.

Le handicap auditif :

la perte auditive totale est rare, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraler.

Le handicap psychique :

Aucune définition exhaustive n'est possible, d'autant que la terminologie psychiatrique (névrose, psychose...) est seulement maîtrisée par les psychiatres

La déficience intellectuelle :

C'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.

Les maladies invalidantes :

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie...). Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.



Avec vous,
à chaque instant



Engagée pour votre santé

- Vichy
30 bd. Gambetta
03207 Vichy Cedex
Tél. 04 70 31 41 18
- Montluçon
73 av. de la République
03100 Montluçon
Tél. 04 70 05 89 15
- Moulins
87 rue d'Allier
03000 Moulins
Tél. 04 70 46 22 57
- Clermont-Ferrand
16 rue Saint Genès
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 16 13 12

www.mutuale.fr

Régie par le code de la mutualité, soumise aux dispositions du livre II de ce même code et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 775 369 887



INTERVIEW

Journée d'étude



L'avis de la Carsat

Stéphane Bierjon, contrôleur sécurité à la Carsat, répond aux questions d'Echo-Flash pour quelques éclairages complémentaires.

Echo-Flash : La Carsat a été citée comme étant un des acteurs du maintien dans l'emploi. Dans quel domaine plus précisément ?

Stéphane Bierjon : Favoriser le maintien dans l'emploi représente un enjeu important pour l'Assurance Maladie qui mobilise l'ensemble des compétences au sein de son réseau pour concourir à la prévention du risque de désinsertion profession-

nelle : service administratif des CPAM, service prévention et service social des Carsat, service médical. Au cours de sa vie professionnelle, un salarié peut, en raison d'un problème de santé résultant d'un accident ou d'une maladie, se retrouver en situation de risque d'inaptitude à son

poste de travail.

Face à ce type de situation, il est important d'anticiper le retour dans l'entreprise et donc de préparer les conditions favorables à une reprise d'activité adaptée et de ce fait prévenir la désinsertion professionnelle.

En cas d'impossibilité, l'objectif est d'orienter le salarié vers une autre activité professionnelle ou un autre secteur pour lui permettre une reprise d'emploi dans une activité adaptée à ses capacités.

Le service social accompagne les assurés sociaux du régime général en arrêt de travail, indemnisés au titre de la maladie ; de l'accident du travail, de la maladie professionnelle ou de l'invalidité ; titulaires d'un contrat de travail lors de leur prise en charge ; confrontés à un problème de maintien dans l'emploi ou à un risque de rupture de contrat de travail du fait de leur état de santé (risque d'inaptitude).

Plusieurs solutions existent pour favoriser le retour à l'emploi. A titre d'exemple si le salarié peut reprendre son poste de travail après aménagements il peut bénéficier d'un temps partiel thérapeutique pour lui permettre une reprise du travail aménagée en termes de rythme, de durée ou de charge. Il existe également des possibilités d'aménagement matériel du poste, de l'organisation et du temps de travail.

Si le salarié ne peut pas reprendre son poste de travail, dans ce cas, il faut mettre en œuvre des actions d'évaluation, d'accompagnement, d'information et de conseil. Elles permettent de construire un projet professionnel et d'envisager un autre métier dans l'entreprise ou dans une autre entreprise. Des leviers complémentaires peuvent aussi être actionnés, tel le bilan de compétences qui permet de faire le point sur les capacités et les motivations du salarié pour définir un projet professionnel ou de formation. Ou encore le contrat de rééducation professionnelle en entreprise pour apprendre un nouveau métier. La formation en centre de rééducation professionnelle afin de suivre une formation qualifiante pour apprendre un nouveau métier. Mais aussi la formation professionnelle continue (formation diplômante pour accéder à un nouvel em-

ploi) ou l'essai encadré qui vise à tester la compatibilité d'un poste de travail avec les capacités restantes de la personne,

évaluer les conditions réelles de réalisation du travail, rechercher des pistes d'aménagement du poste de travail, explorer le cas échéant d'autres pistes de reclassement internes ou externes.

EF : Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste votre rôle de contrôleur de sécurité ?

S.B. : Un contrôleur de sécurité travaille au sein du DRP (Département Risques Professionnels) de la Carsat Auvergne.

Le DRP est l'acteur régional de référence chargé de promouvoir et coordonner la prévention des risques professionnels. Il exerce le rôle d'assureur solidaire en fixant et notifiant les taux des cotisations payées par l'entreprise qui assurent les salariés contre les risques d'accidents du travail, de trajets ou de maladies professionnelles.

Il développe des actions de prévention des risques professionnels visant à préserver la santé, la sécurité des salariés et améliorer leurs conditions de travail.

Issus du monde de l'entreprise, un contrôleur de sécurité allie l'expérience du milieu professionnel à une solide formation en prévention.

Il accompagne l'entreprise dans sa démarche préventive et l'oriente vers des actions concrètes adaptées.

Détecter, analyser et conseiller pour réduire les risques constituent les 3 principaux axes de sa mission.



Ses principaux interlocuteurs sont les salariés, employeurs, référents prévention, partenaires institutionnels, partenaires sociaux, inspection du travail, OPPBTP, service de santé au travail, branches professionnelles, réseau de consultants en santé et sécurité au travail (exemple : ergonomes).

Ses modes d'actions se situent dans ses interventions vers les entreprises pour les faire progresser afin qu'elles maîtrisent leurs risques professionnels et améliorent les conditions de travail.

Il met en œuvre et gère des incitations financières pour inciter l'entreprise à progresser dans la maîtrise de ses risques.

Il développe la formation initiale et continue pour renforcer les compétences en matière de santé et sécurité au travail.

Mais son rôle ne se résume pas à ça et touche le développement d'autres activités en matière d'information et documentation, de construction, animation et développement de partenariats (exemple : branches professionnelles, éducation nationale...), de création et animation de réseaux (exemples : organismes de formation, animateurs prévention d'entreprises...), ou de communication (participer à des réunions publiques, forums, salons... organiser, participer et animer des événements).

Propos recueillis par Jean-Pascal Pradel

Pour prendre rendez-vous :
Numéro unique pour les 4 départements : 04 73 42 70 99
Courriel :
servicesocial@carsat-auvergne.fr

CONSULTATION DES SYNDIQUÉS CGT



L'action avec la CGT, vous la voulez comment ?

La CGT lance une vaste consultation de tou-te-s ses syndiqué-e-s pour préparer ensemble une rentrée offensive sur 3 sujets essentiels que sont les retraites, les salaires et les services publics.

Nous t'invitons donc à répondre à ces quelques questions avant le 30 septembre.

Questionnaire à renvoyer
avant le **30 septembre 2019** à
CGT - Consultation syndiqué
263 rue de Paris 93100 Montreuil



à remplir le
questionnaire en ligne sur :
<https://bit.ly/2JZNosj>

Ou à remplir et renvoyer
grandeconsultation@cgt.fr

Nom – prénom : _____

Date d'adhésion : _____ Âge : _____

Syndicat : _____

Union départementale : _____

Fédération : _____

Plusieurs réponses par question sont possibles (*)

1. Tu travailles dans ?

- Une PME Une TPE Une grande entreprise
 Public Privé Privé-e d'emploi Retraité-e

2. Connais-tu les propositions de la CGT ? (*)

- Sur les salaires Sur les retraites Sur les services publics Autre : _____

3. Les partages-tu avec tes collègues ?

- Oui Non

4. Penses-tu que le syndicat est en phase avec les préoccupations des salarié-e-s ?

- Oui Non

5. As-tu connaissance des appels à mobilisation de la CGT ? (*)

- Sur ton lieu de travail Au niveau national Au niveau local

6. Y participes-tu ?

- Toujours Parfois Jamais

7. Qu'est-ce qui favorise ta participation ? (*)

- Un appel dans l'entreprise Un appel interprofessionnel

8. À quel genre d'action(s) es-tu prêt-e à participer ? (*)

- Une assemblée générale Distribution d'un tract Une manifestation
 Une grève : (Un jour Plusieurs jours Autre : _____)
 Signer une pétition Faire signer une pétition

9. Quelles autres modalités d'actions sont à proposer pour élargir la mobilisation ?

La CGT, située au 263, rue de Paris à Montreuil, est responsable du traitement des données que tu lui communique dans ce questionnaire. Elles sont recueillies exclusivement dans le but d'organiser et de gérer la consultation des syndiqués de la CGT. Elles sont traitées sur la base de l'intérêt légitime de la CGT qui est de recueillir l'avis de ses adhérents pour orienter ses prochaines actions syndicales. Tes données sont transmises à l'espace Communication de la CGT et sont conservées pendant la durée de la consultation. Tu peux demander à accéder aux données te concernant, les rectifier ou obtenir leur effacement. Tu disposes également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de tes données. Pour exercer tes droits, tu peux contacter notre délégué à la protection des données par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.gdpr-rating.eu/fr/contact>. Tu peux également adresser une réclamation à la Cnil si tu estimes que tes droits ne sont pas respectés ou que notre traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données.

L'action avec la CGT, vous la voulez comment ?

Notre 52ème Congrès confédéral a rappelé le besoin d'amplifier les mobilisations partout dans les entreprises et les services. Se mobiliser, agir en s'appuyant d'abord sur les syndiqués de la CGT qui doivent être associés à ce processus. C'est pourquoi, la CE confédérale a validé une grande consultation des syndiqués afin qu'ils puissent donner leur avis, tant sur les modes d'actions que sur leur fréquence. Oui, les syndiqués à la CGT doivent être acteurs et décideurs de l'organisation syndicale !



Le syndiqué au cœur

Le congrès a également réaffirmé la volonté de travailler les grandes questions interprofessionnelles que sont les retraites, les salaires et les services publics, tout en ciblant le capital comme principal ennemi. La question de la généralisation des grèves ne peut pas être uniquement l'affaire de militants convaincus, soutenus ou non par leurs camarades ou leurs collègues. La lutte par procuration n'est ni suffisante, ni efficace. Le Congrès a également remis en avant la place essentielle et le rôle du syndiqué dans la CGT.

Cible et objectif

Les syndiqués sont la cible. L'objectif est de recueillir les réponses de la moitié des adhérents, soit 350 000 questionnaires.

Les Outils disponibles

La consultation a été adressée aux syndiqués via le dernier numéro d'Ensemble ; le site cgt.fr : la consultation est disponible sur le site internet de la CGT, où elle peut être remplie directement. Elle est également téléchargeable.

Si besoin, l'UD et les UL peuvent effectuer des tirages complémentaires.

Durée

La consultation est engagée immédiatement jusqu'au 30 septembre. Un point sera fait à l'AG confédérale de rentrée du 27 août. Compte tenu de la période estivale et de la durée assez courte de la consultation, la réussite de cette dernière repose sur l'engagement de toute la CGT. Le premier point d'appui est évidemment le syndicat, mais toutes les initiatives à venir doivent être l'occasion d'impulser la remontée rapide des questionnaires :

congrès, AG, CE, plan de visites des syndicats...

Dispositif pour l'Allier

Prendre l'avis, recueillir l'opinion de nos syndiqués est une démarche assez rare et pour autant indispensable et nécessaire.

Avec la consultation nationale, nous avons l'occasion d'aller à leur rencontre en les sollicitant sur leur vision de l'expression revendicative et des formes d'actions.

L'Union Départementale, nos Unions Locales s'engagent de façon volontariste dans le processus de consultation. Chaque syndicat de l'Allier est invité à faire de même.

Les AG de rentrée de nos Unions Locales seront des rendez-vous de remontées des consultations. Dans l'Allier, c'est l'Union Départementale qui recueille les consultations signées.

N'attendez pas pour les lui transmettre car chaque avis compte.

Jean-Pascal Pradel

Stoppons le projet de régression sociale !

Après 2 ans de pseudo concertation, Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, défend une réforme injuste et individualiste. Elle poussera une grande partie des retraités à vivre dans la précarité et les travailleurs à s'épuiser avant de pouvoir partir à la retraite.

L'arnaque

Le « système Macron par points » est injuste.

Il est destiné à faire des économies sur le dos des salariés en accélérant la baisse de leurs pensions et en reculant l'âge d'accès à une retraite pleine et entière. La mise en place de nouvelles décotes recule l'âge réel de la retraite à 64 ans voire 65 ans. Le retraité partant à l'âge légal de 62 ans, même avec une carrière complète (43 ans) verra sa pension amputée d'une décote de 10 %. C'est la fin de notre système de retraite calculé en trimestres et des mécanismes de solidarité. Petits boulots = petits salaires = petites retraites !

Avec les points, les pensions vont chuter de 10 à 30 % : les mauvaises années vont être comptabilisées (les plus petits salaires, le temps partiel subi, les périodes de chômage ou de précarité, etc.), en lieu et place des meilleures années actuellement. C'est donc bien une double peine pour les femmes, les malades ou invalides, les jeunes précaires ou les privés d'emploi ! Un système par points au service de la finance, au détriment des retraités.

Le régime universel par points, c'est la disparition des 42 régimes de bases et complémentaires existants qui prennent en compte toutes les spécificités profes-

sionnelles et réparent les inégalités ou les contraintes particulières des différents métiers.

Ce système de retraite s'inscrit dans un projet de société construit sur le modèle libéral : il met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Les points acquis pendant la vie professionnelle ne garantiront pas un niveau de pension suffisant. La valeur du point au moment de la retraite sera tributaire de la conjoncture économique ou démographique. Sera-t-elle décidée à Bercy ou à Bruxelles ? Cela peut changer et donc baisser chaque année.

Les pensions ne seront plus déterminées en référence aux salaires mais dépendront de la situation économique du pays. En cas de récession économique ou d'explosion du nombre de départs à la retraite, le point baissera et la pension sera plus faible. En Allemagne ou en Suède, où un tel système existe, le montant des retraites a baissé fortement et rapidement (92 % des Suédoises ont déjà vu le montant de leur retraite baisser significativement).

La retraite de demain se construit dès aujourd'hui

Pour la CGT, il faut au contraire préserver et améliorer notre modèle

social. Pour gagner de meilleures retraites, il faut augmenter les financements assis sur les cotisations sociales, part de notre salaire socialisé. Nous devons donc, ensemble, exiger :

- Des droits garantissant dans tous les secteurs professionnels la possibilité d'un départ dès 60 ans ;
- Une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au Smic ;
- La ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités ;
- La reconnaissance de la pénibilité au travail ; cette dernière ne devant pas être une fatalité.
- L'aménagement des fins de carrières, avec un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans voire 50 ans, pour les métiers les plus pénibles, est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous ;
- La prise en compte pour les jeunes des années d'études, de formation et de recherche du 1er emploi ;
- La suppression des exonérations de cotisations sociales (dont la transformation du CICE en exonérations) pour dégager 20 milliards d'euros supplémentaires pour le financement des retraites ;

-L'égalité salariale entre les femmes et les hommes. C'est 6,5 milliards d'euros pour les retraites...

Laurent Indrusiak

